

# **KOSOVO : LES ETATS DE L'UNION EUROPEENNE A LA RECHERCHE D'UNE POSITION COMMUNE**

**Brice Laménie, Yasmin Raya**

Le 7 décembre 2007 a marqué la fin des discussions entre les parties concernées. Trois jours avant la fin officielle du délai, la troïka internationale composée des représentants respectifs de l'Union européenne (UE), de la Russie et des États-Unis a remis son rapport final sur le résultat des négociations au secrétaire général des Nations unies. Ce document indique qu'aucun accord n'a pu être trouvé entre les envoyés serbes et kosovars albanais concernant le règlement du statut final du Kosovo. Malgré des efforts considérables, aucune partie ne s'est en effet écartée de ses revendications initiales. Le Kosovo a de nouveau clairement fait savoir qu'il déclarerait son indépendance sous peu. Cela oblige la communauté internationale, en particulier les États-Unis, la Russie et l'UE, à prendre position. Si les États-Unis et la Russie l'ont d'ores et déjà fait, les premiers étant prêts à reconnaître un futur État kosovar, la seconde rejetant la séparation du Kosovo de la Serbie, l'UE est toujours à la recherche d'une position commune.

Pourtant, l'Union européenne, la Russie, les États-Unis et les Nations unies se sont accordés sur le fait que l'avenir du Kosovo était en Europe et que le règlement de ce conflit devait être européen. Bien que la question du statut final du Kosovo soit en suspens depuis longtemps, différentes tentatives de médiation ont été mises en place. On peut citer le groupe de contact (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni, États-Unis, Russie) qui agit, de manière globale, sur la région des Balkans occidentaux, le négociateur des Nations unies Martti Ahtisaari et la troïka initiée sous la présidence allemande du Conseil de l'UE au premier semestre 2007 pour accélérer le processus des négociations sur la base du plan Ahtisaari. Or le manque de solutions à ce conflit non seulement empêche la Serbie et le Kosovo de se consacrer à d'autres problèmes, notamment d'ordre intérieur, mais a également un effet déstabilisateur sur la région des Balkans occidentaux. Un rôle particulier revient alors à l'UE qui doit définir sa position commune et proposer une perspective à plus long terme.

Ces dernières années, les États membres de l'UE ont démontré à plusieurs reprises leurs divergences en matière de politique extérieure, notamment lors de la guerre en Irak ou à l'occasion du projet américain d'installation d'un bouclier antimissile. Cependant, l'UE a reconnu et ancré récemment dans le traité de Lisbonne l'idée que, pour exercer une influence sur la scène internationale, il lui fallait parler d'une seule voix. Par rapport à la question du statut final du Kosovo et même si la nécessité d'une politique extérieure commune est admise, certains pays hésitent, voire refusent de reconnaître un État kosovar déclaré indépendant de façon unilatérale – donc éventuellement sans nouvelle résolution de l'Organisation des Nations unies (ONU). Cela concerne aussi bien d'« anciens » que des « nouveaux » États membres : l'Espagne comme la Roumanie et Chypre s'inquiètent des

---

*Brice Laménie est diplômé en science politique, membre du Centre Marc Bloch.  
Yasmin Raya est diplômée en sciences politiques.*

tendances sécessionnistes à l'intérieur de leurs pays respectifs et craignent que le cas du Kosovo puisse créer un précédent pour leurs propres minorités ethniques.

Une discordance de vues entre les membres de l'UE affaiblirait cependant sa position au niveau intérieur et extérieur. En termes intracommunautaires, l'Union a besoin d'un consensus afin de rassembler autour de son projet commun ; en outre, elle doit tenir un discours cohérent devant le Kosovo et les Balkans occidentaux pour assurer l'attrait et la visibilité de ce même projet. Envers la communauté internationale, l'UE se doit de défendre une position européenne si elle aspire à être une puissance politique crédible avec un profil clairement identifiable.

Conscients de cette nécessité, les quatre membres de l'UE au sein du groupe de contact ont adressé conjointement, le 7 décembre 2007, un courrier à leurs collègues européens faisant état de leur refus de poursuivre les négociations dans la mesure où, selon eux, toutes les voies de la concertation sont épuisées, et rappelant la nécessité de définir une position commune face à une déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo. Cette action concertée fait suite à la convergence des positions amorcée par la France et l'Allemagne : d'une part, la normalisation de leurs relations bilatérales avec la Serbie depuis l'élection de Boris Tadic en novembre 2000 à la tête de l'État serbe ; d'autre part, une ferme implication en faveur d'une résolution de la question kosovare sous la présidence allemande de l'Union et l'acceptation, également par la France, de la nomination de Wolfgang Ischinger, diplomate allemand de haut rang, au poste de représentant de l'UE au sein de la troïka.

L'adoption d'une position commune sur la question du statut final du Kosovo répond à l'objectif affiché d'étendre le modèle européen de sécurité et de stabilité à la région voisine de l'Union. La question du Kosovo pèse en effet directement sur les pays limitrophes des Balkans occidentaux ; de plus, par sa situation géopolitique entourée de pays membres de l'Union, cette région se trouve bien au cœur de l'UE.

Après l'échec de la troïka internationale, les ministres européens des Affaires étrangères ont demandé le 11 décembre 2007 aux membres qui refusent ou hésitent devant la perspective d'un Kosovo indépendant de voir la réalité en face – d'autant que, dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), il est prévu de déployer une mission civile, le Bureau civil international (BCI ou International Civilian Office [ICE]), doublée d'une mission de police et de justice. Celle-ci exige un soutien unanime au sein de l'UE, qu'elle a déjà reçu lors du sommet de Bruxelles le 14 décembre 2007 et qui constitue la prochaine étape d'un engagement européen fort et concret au Kosovo. Si le sommet des ministres européens des Affaires étrangères le 28 janvier 2008 donne son feu vert, cette opération représenterait pour l'UE un déploiement massif de 1 800 policiers, juges et fonctionnaires.

À cela s'ajoute un certain nombre de jalons tournés davantage vers l'avenir et visant à ouvrir un nouveau chapitre dans les relations avec les pays des Balkans occidentaux : les perspectives européennes se précisent via la future adhésion de la Croatie, un accord d'adhésion avec la Serbie et l'idée d'un accord de stabilisation et d'association (ASA) avec le Kosovo.

La question reste tout de même de savoir dans quelle mesure un État kosovar peut assurer lui-même sa survie économique et sociale. Placé sous l'administration internationale de la Mission des Nations unies au Kosovo (MINUK) par la résolution 1244 du Conseil de sécurité votée en 1999, le Kosovo connaît un fort exode de sa population, notamment des jeunes, qui quittent la région en raison d'un taux de chômage très élevé, de la faiblesse du secteur industriel et d'un haut niveau de corruption et de criminalité. Ces problèmes

perdureraient bien après la fin du mandat de la très critiquée MINUK. C'est donc à la mission de l'UE – en étroite coopération avec le gouvernement kosovar – d'y apporter des solutions, afin d'empêcher l'établissement durable d'un carrefour de trafics (armes, êtres humains, drogues) au cœur de l'Europe.

Sur la question du statut du Kosovo, l'UE et ses États membres ont donc besoin d'une position commune du point de vue tant extérieur qu'intérieur. Faut-il d'une vision partagée par ses États membres en matière de politique étrangère et de sécurité commune, l'UE ne peut être considérée comme une puissance diplomatique. Vis-à-vis du Kosovo et de la région, situés au centre des intérêts européens, elle doit être capable d'agir de manière forte et crédible et de s'affirmer comme un partenaire convaincant et influent face aux États-Unis et à la Russie. Au sein de l'UE, la concordance de vues s'avère nécessaire car elle va de pair avec l'adhésion des États membres au projet communautaire : assurer la paix, la stabilité et la prospérité.

En 2007, la présidence allemande du Conseil de l'UE avait fait progresser la question du règlement du statut final du Kosovo, notamment en instaurant la troïka internationale. En 2008, ce dossier reviendra sur l'agenda de ses successeurs : la présidence slovène, en étroite concertation avec les partenaires européens, élabore actuellement différents scénarios de réaction possible à la déclaration d'indépendance du Kosovo. Elle pourrait de ce fait ouvrir la voie à une solution coordonnée. La future présidence française a d'ores et déjà annoncé qu'elle se chargerait du dossier.

La stabilité et la sécurité s'inscrivent dans le projet global de paix et de prospérité. Pour le Kosovo, ces fondements restent à construire et un engagement unanime de l'UE dans ce processus long et difficile est indispensable dans la mesure où ces objectifs ont constitué le fondement de la communauté européenne. À l'avenir, ils doivent le rester afin de garantir la pérennité du projet communautaire.